

DESCRIPTION DE QUELQUES PECHERIES D'ESTUAIRE ET PARALAGUNAIRES DU LANGUEDOC (Globes, carrelets, ganguis).

par Jean-Pierre QUIGNARD et Michel AUTEM⁽¹⁾

L'état des pêches maritimes n'est pas uniforme tout au long des côtes de notre pays. Dans les écrits il est généralement question des ports et des pêches océaniques qui sont les plus industrialisés, le pêcheur-artisan du sud de la France est dans l'ensemble oublié des auteurs. Dans cette région, le pêcheur en mer utilisant le chalutier ou le thonier est, depuis le retour des français d'Algérie et la construction à Sète d'une criée « ultra-moderne », socialement pris en considération. Quant au pêcheur lagunaire il reste encore dans la pénombre. Mis à part quelques géographes, peu de scientifiques se sont intéressés à lui et à son art depuis Gourret en 1897. A l'heure actuelle on est certainement à l'aurore d'une nouvelle aire de l'exploitation des lagunes françaises, d'une profonde mutation qui prend lentement ses racines dans l'aquiculture. Cette pêche lagunaire, même si elle subit une crise, représente encore une force économique considérable sur le plan méditerranéen (Bonnet, 1973) et un espoir encore plus grand si elle sait se réorganiser.

La pêche lagunaire s'est évidemment modifiée depuis le début du siècle mais elle a gardé son caractère familial et personnalisé où l'initiative individuelle reste prépondérante. Cette initiative individuelle s'exerce évidemment dans le cadre des grandes directives édictées par les Prud'homies locales complétant les lois de police générale sur la pêche. En fait, les seuls changements importants furent l'amenuisement progressif du nombre des types d'engins utilisés (32 dans le bassin de Thau en 1897 d'après Gourret, actuellement 5 types environ), leur uniformisation d'un étang à l'autre et l'extraordinaire développement de la capéchade à partir de 1960.

Quignard et Farrugio (1981) ont déjà tracé une esquisse de la pêche lagunaire en décrivant les capéchades et les bordigues mais le portrait actuel de cette pêche ne saurait être complet si l'on omettait les globes, les carrelets et les ganguis.

La pêche faite à l'aide de ces engins spéculé uniquement sur les déplacements assez réguliers que font la plupart des espèces animales entre la mer et les lagunes (anguilles, dorades, muges, flets, soles, loups, crevettes et en estuaires, les aloses). Les espèces à tendance laguno-sédentaire sont peu nombreuses et ont peu d'intérêt économique (blennies, gobies, crénilabres, syngnathes, hippocampes) à l'exception des joels (athérines). Ces filets sont tous placés sur les lieux de passage : graus, canaux, estuaires. De ce fait sur la côte méditerranéenne française ils sont bien représentés des Saintes-Marie à Sète. En effet, dans ce secteur toutes les lagunes sont reliées entre elles par le canal du Rhône à Sète, et chacune d'elles à la mer par au moins un grau. En plus, notons dans cette région la présence des estuaires du Rhône, du Vidourle et du Lez très fréquentés par les poissons migrateurs. Au sud-ouest de Sète, de l'Hérault à Cannel, on retrouve ces engins mais leur densité est un peu moindre.

(1) Laboratoire d'Ichthyologie et de Parasitologie Générale – Université des Sciences et Techniques du Languedoc – Place Eugène Bataillon – 34060 Montpellier Cédex.

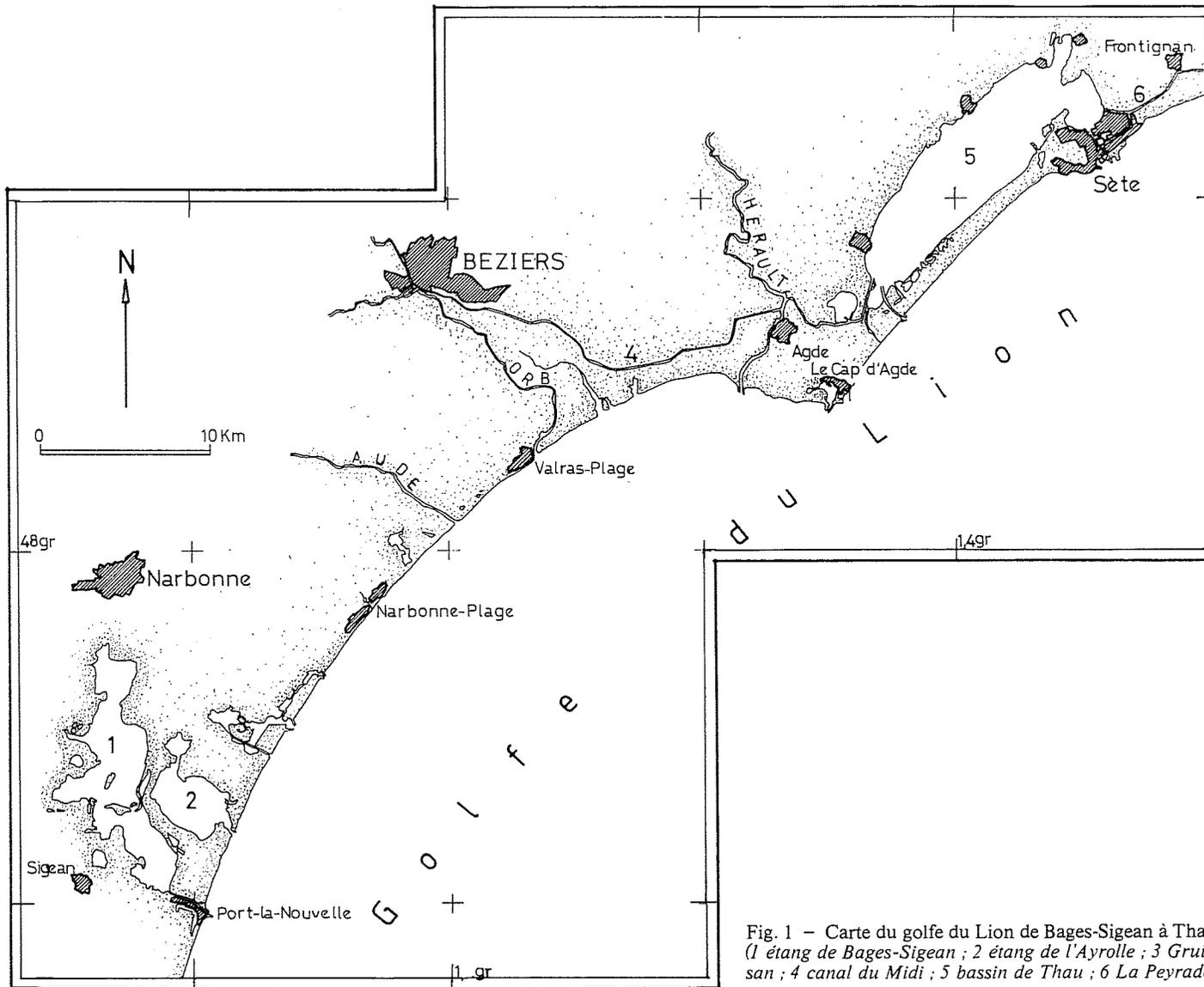


Fig. 1 - Carte du golfe du Lion de Bages-Sigean à Thau. (1 étang de Bages-Sigean ; 2 étang de l'Ayrolle ; 3 Gruissan ; 4 canal du Midi ; 5 bassin de Thau ; 6 La Peyrade).

Cette pêche aux poissons transitant dans des parties rétrécies que sont les canaux, graus et estuaires fut très prospère jusque vers les années 1960-1962 où la pêche intralagunaire à la capéchade (travaque ou trabaque), moins astreignante, se développa de manière un peu inconsidérée. Ce déplacement des lieux de pêche du canal vers la lagune fit que la production des globes et des ganguis diminua ce qui est pris dans la lagune ne l'est pas à la sortie ! De plus la pollution croissante, la construction de barrages sur les fleuves ou de ports de plaisance dans les graus et les estuaires, l'augmentation générale du trafic (sauf dans le canal du Rhône à Sète) contribuèrent également à diminuer la rentabilité de cette pêche.

Actuellement la pêche au gangui se maintient dans des lieux privilégiés et reste le fait du pêcheur inscrit maritime, celle au globe et surtout celle au carrelet sont pratiquées par des professionnels en activité ou retraités mais aussi par des amateurs non inscrits maritimes. De toutes façons, en général, ce sont maintenant des pêches d'appoint, pouvant parfois rapporter d'excellentes prises.

Il faut noter que depuis deux ou trois ans les engins restant en activité sont mieux entretenus et l'on a vu certains globes et carrelets se moderniser par l'adoption de moteurs à explosion ou électriques. De plus le projet de mise au gabarit international du canal du Rhône à Sète laisse envisager une meilleure circulation des animaux dans ce secteur et donc un certain enrichissement... d'où un regain d'intérêt pour ces types de pêche que nous allons décrire, à moins qu'un trafic accru ne les élimine définitivement !

La pêche au globe

Description du globe.

Le globe (fig. 2) n'a pratiquement pas subi de modification dans sa conception depuis plus d'un siècle. Seuls les matériaux ont changé, le nylon ayant été adopté par la plupart des pêcheurs.

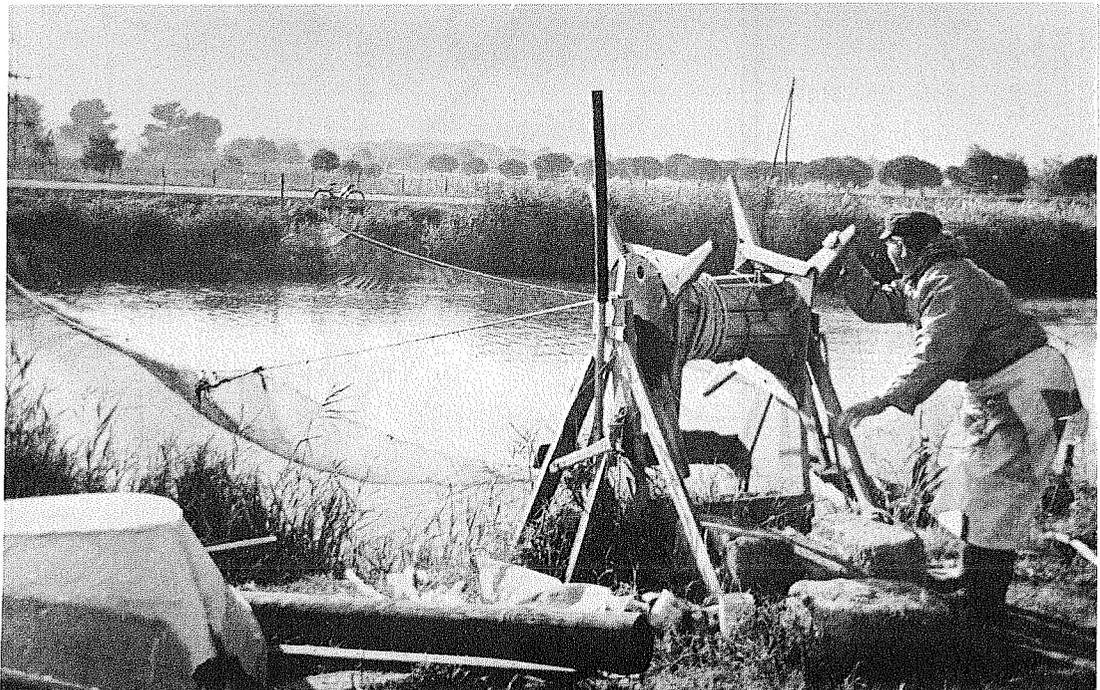


Fig. 2 - *Globe sur le canal d'Aigues-Mortes.*

Ce texte a été élaboré d'après les observations de terrain faites régulièrement en 1976-77 et 1980-81. Les Prud'hommes du Grau-du-Roi, Palavas, Sète, Agde, Gruissan, Leucate et Bages ont été consultés. Enfin, de nombreux pêcheurs utilisateurs de ces engins nous ont conseillés et certains ont critiqué la présentation graphique des filets.

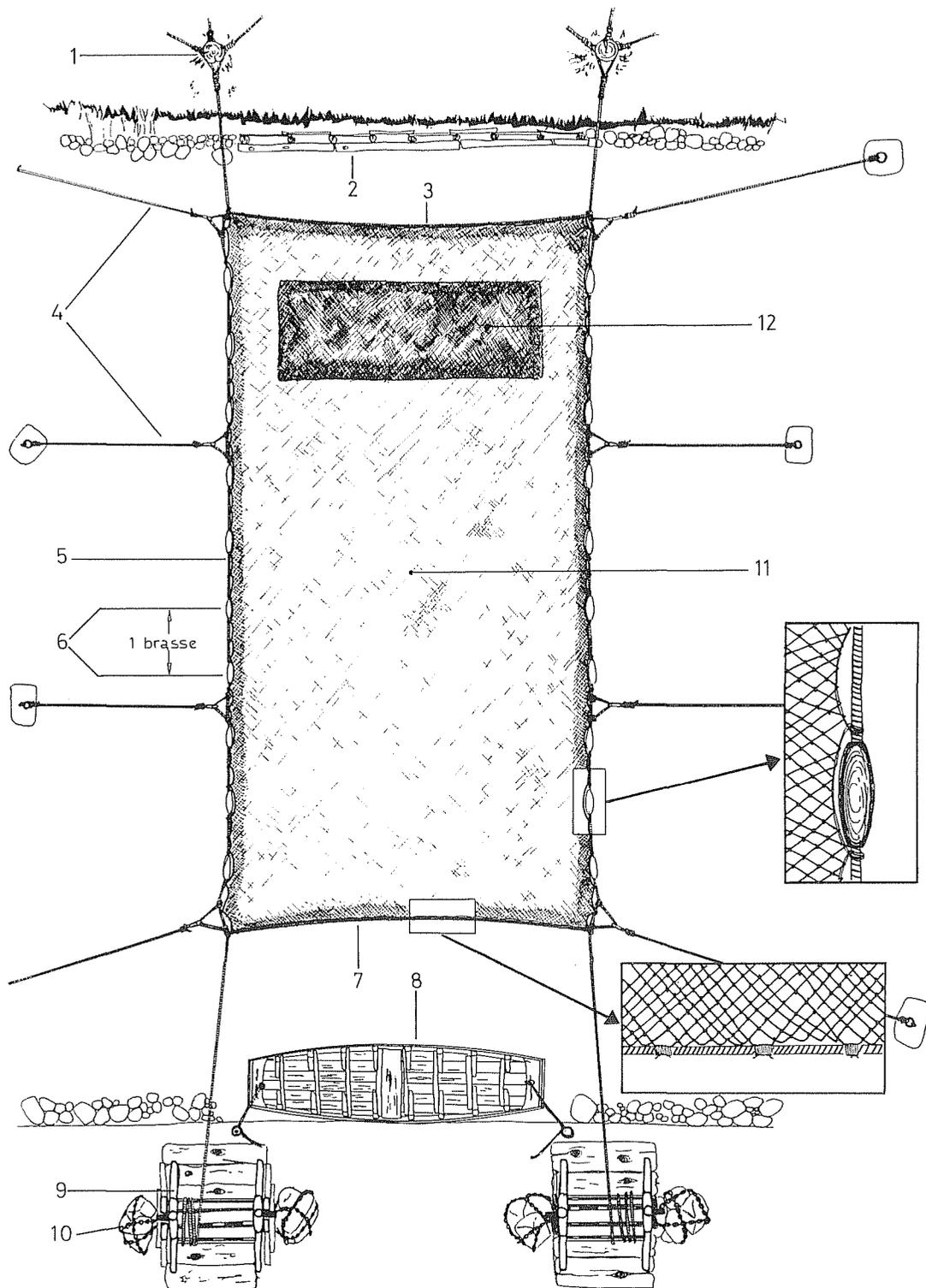


Fig. 3 - Schéma d'un globe « type palavasien » (1 amarrage de rive ; 2 trente ; 3 ralingue de queue ; 4 ancrages latéraux ; 5 armain gauche (câble de 10 mm) ; 6 olives de plomb (300 g) ; 7 ralingue de tête ; 8 négafol (barque du pêcheur) ; 9 tourniquet gauche ; 10 lest du tourniquet ; 11 filet clair (maille de 15 au carré) ; 12 fisque (maille de 8 mm au carré).

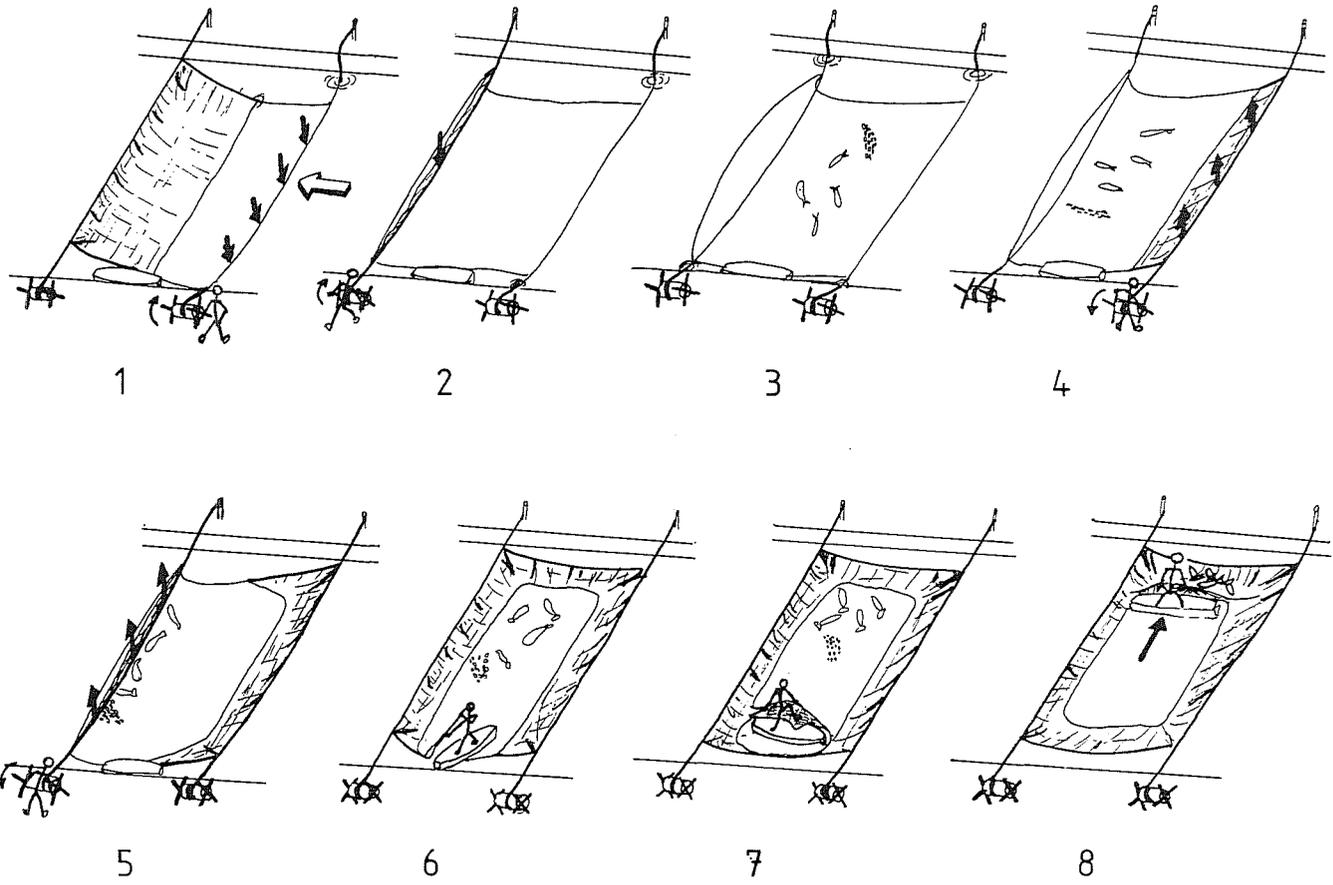


Fig. 4 - Manipulation d'un globe (calage : 1 libération de l'armain au courant ; 2 descente de l'armain sous le courant ; 3 globe calé formant une poche sous le courant ; levée : 4 remontée de l'armain au courant ; 5 remontée de l'armain sous le courant ; 6 le pêcheur enfonce la ralingue de tête avec sa rame et pénètre avec sa barque dans le filet ; 7 et 8 récolte du poisson).

La forme du filet (fig. 2 et 3). Le globe est un « filet » rectangulaire utilisé en travers des cours d'eau et qui appartient à la classe des engins actifs sédentaires à poste fixe. La nappe est disposée horizontalement dans l'eau. Son déplacement est vertical.

Le maillage. Dans les modèles encore en activité, la maille de la nappe a 15 à 16 mm de côté à l'exception d'une pièce de mailles de 5 ou 8 mm (donc très fines), *la fisque* (fig. 3-12), qui occupe un rectangle en queue de filet. Certains modèles ont trois dimensions de maille : le premier tiers selon la longueur est composé de très grosses mailles, le tiers médian de mailles moyennes et le dernier tiers de mailles de 8 mm. Autrefois, les globes devaient être dépourvus de leur fisque de mars à fin juin, période essentielle de recrutement des juvéniles dans les étangs. Ici, nous devons signaler une ambiguïté. Sur l'Aude, les filets ont une maille de 20 mm de la berge où se trouvent les tourniquets jusqu'au 3/4 du filet environ puis une maille de 35 mm et plus. Cette partie plus claire est appelée aussi « fisque » aux Cabanes de Fleury, elle allège le filet dans sa partie la plus éloignée du point moteur et donc facilite la levée de l'engin.

L'armement (fig. 3). Le filet est monté sur quatre cables ou *ralingues*, qui soutiennent les mailles au moyen de *compas* (ligatures de fil). On distingue deux ralingues latérales perpendiculaires aux rives appelées *armains* et deux ralingues parallèles aux rives, celle près des tourniquets est dite *de tête* et celle jouxtant la rive opposée *de queue*. Les deux ralingues latérales, en cordage de chanvre ou de nylon (10-12 mm) sont lestées d'olives de plomb de 300 g chacune à raison d'une toutes les brasses (1,75 m). Quand le filet est de grande taille et en nylon, le poids de la nappe rend le lestage superflu. Les deux armains sont solidement ancrés sur une rive au moyen de piquets fichés en terre et garnis de tendeurs. Ils viennent s'enrouler sur les tambours de deux treuils en bois ou en fer, *les tourniquets* (fig. 2 et 3-9), placés sur la rive opposée. Ces tourniquets permettent de tendre ou de laisser retomber à volonté les ralingues et la nappe de mailles qu'elles sous-tendent.

Dans les cours d'eau plus larges que les canaux (Petit-Rhône, Vidourle) une troisième ralingue longitudinale, non armée, est tendue sous le filet vers son milieu et s'enroule sur un troisième tourniquet.

Les accessoires. Une sorte de barrière, *la trente* (fig. 3-2), est montée sur la rive où l'engin est ancré (rive opposée aux tourniquets). Elle sert à déposer le filet quand le pêcheur le tire au sec. Cette opération, qui a pour but d'éliminer la salissure (mollusques, algues, etc...) envahissant l'engin à la longue, doit être renouvelée fréquemment, surtout au niveau des canaux de sortie des étangs.

Le filet « standard » comporte, outre le système de ralingues que nous avons décrit, deux ancrages latéraux supplémentaires, ou davantage selon la force du courant. Le globe schématisé (fig. 4) travaille à *quatre cordes*.

Les dimensions. Elles sont évidemment adaptées à la largeur et à la profondeur du cours d'eau. Les globes sont fournis par les coopératives de pêcheurs dans des dimensions plus ou moins standardisées. Longueur : 11 brasses (20 m), largeur : un peu moins de 6,5 brasses (11 m). Les pêcheurs savent modifier les dimensions des filets sans même les désarmer.

Les globes placés dans le bas estuaire de l'Aude (80 m de largeur) mesurent environ 43 × 21 m soit environ 900 m², ceux situés entre Sète et le canal de Lunel sont plus modestes ; le plus grand mesure 300m², il est calé à Palavas à l'est des Quatre-Canaux. Nous décrirons séparément le globe du Petit Rhône

Manipulation du globe.

Le levage (fig. 4-1 à 3) consiste à emprisonner le poisson qui nage au-dessus de la nappe en tendant les deux ralingues latérales à environ 80 cm au-dessus de la surface. Pour cela le pêcheur manœuvre successivement les deux tourniquets. Il convient d'opérer rapidement, mais sans heurt, ce qui demande une certaine habitude.

Lorsque les armains sont tendus et les tourniquets bloqués au moyen de leur frein, le pêcheur descend dans le *négafoi* qui est une petite embarcation aux extrémités tronquées, parfois une barque ordinaire, où il se tient debout.

En appuyant de sa godille sur la ralingue de tête jusqu'à l'enfoncer de force sous l'eau, il fait franchir le bord du filet à son petit bateau et se saisit alors de la nappe de mailles qu'il va faire défiler dans ses mains, devant lui, au-dessus de l'eau (fig. 4 - 6 à 8) ; ce faisant il repousse progressivement les poissons emprisonnés vers la fisque. Arrivé au bout du filet, le pêcheur n'a plus qu'à balancer les poissons dans sa barque. Il revient alors vers les tourniquets, au passage il débarrasse le filet des débris flottants et des algues, et va recalé son engin.

Le calage (fig. 4-4 à 8). Le pêcheur laisse filer d'abord l'armain au courant. Puis il laisse filer l'armain sous le courant, mais cette fois en accompagnant le tourniquet pour ne pas laisser la nappe tomber trop rapidement. De cette façon le filet va former une poche « *On arise en poupe* ». En fait le mode de calage du globe n'obéit pas à des

lois universelles. Chacun a son tour de main. On vous explique aussi qu'on ne cale pas au loup comme on cale à la grosse anguille. Certains calent obligatoirement au fond dans la vase en étalant le filet, d'autres en biais, une ralingue au fond, l'autre mi-tendue en pleine eau. Un homme suffit souvent pour manipuler le filet. Pourtant le plus souvent deux sont présents, un à chaque treuil.

La pêcherie du Petit-Rhône.

Depuis 1932, il y a sur le Petit-Rhône, au lieu-dit Port Dromar (PK 3), un engin tout à fait unique en son genre (fig. 5 a-d). C'est un globe de 96 m de long sur 19 m de large, soit environ 2000 m² de surface efficace. Le filet armé pèse 18 tonnes. Il est mu actuellement par un moteur diesel six cylindres (fig. 5 b) de tracteur agricole par l'intermédiaire d'une boîte de démultiplication et de trois treuils : deux treuils latéraux (fig. 5 c) hissent les armaines (ici en câble d'acier), le troisième manœuvre une ralingue médiane qui permet de sortir de l'eau le milieu du filet. Les poissons ont tendance à se rassembler dans la moitié du filet au courant. On diminue ainsi la surface de filet qu'il faut ensuite visiter.

Les différents treuils peuvent être embrayés ou débrayés à volonté et en jouant sur la commande d'accélération du moteur, le patron règle la vitesse de montée de son engin. Le bâti est plus complexe que sur les globes artisanaux manuels, en particulier du côté de la mécanique, où les armaines sont hissées au moyen de mouffles constituant des palans à deux poulies (fig. 5 d).

Etat actuel de la pêche au globe.

La pêche au globe pratiquée dans les canaux et les estuaires est assez typique du Languedoc. Très intéressante du point de vue technique, elle est sûrement plus rentable que certains l'imaginent ! Mais c'est pourtant un art en voie de disparition.

Avant 1897 (Gourret, 1897) au moins 100 globes jalonnaient les canaux entre Thau et le Petit-Rhône. Sur le canal du Rhône à Sète on en recensait : 12 de Thau aux Aresquiers, 20 de ce lieu au Lez, plus 21 jusqu'au Grand Travers de Mauguio et quelques uns sur le canal de la Radelle (Grand-Travers, Aigues-Mortes) ; 3 sur le Lez ; 44 sur le canal du Grau du Roi à Aigues-Mortes. En plus il est signalé 6 globes à Agde (Hérault) et un à la source de Font-Estramer (Pyénées-orientales).

Si les postes existent toujours de fait (le nombre et les sites sont fixés par chaque Prud'homme) et même si chaque année fin juin les pêcheurs inscrits maritimes tirent au sort le droit d'installer un globe, en réalité, peu d'entre eux pratiquent cette pêche. La désaffectation des pêcheurs pour cet engin s'est manifestée dès 1960. En effet, si en 1954 Doumenge indique 53 postes dans la Prud'homie de Palavas et Feral (1980) 57 en 1959 - officiellement il y en a 52 mais il y a une tolérance pour les retraités et les nécessiteux - dès 1962 il n'en reste plus que 30 en activité (Pellat, 1962), 11 en 1975 et 1976 (Autem, 1976 ; Feral, 1980).

En 1981, nous avons dénombré en Languedoc 43 globes répartis comme il suit :

les estuaires. Aude : 3 (2 fin 1981), Hérault (grau d'Agde) : 1, Lez : 2 (en amont du canal du Rhône à Sète), Vidourle : 1 (en aval des Portes du Vidourle), Petit-Rhône : 1 (Port Dromar).

les canaux. 16 sur le canal du Rhône à Sète, de Thau aux Aresquiers : 5 (Frontignan : 4, Lapeyrade : 1), de ce lieu au Lez : 5 (les deux globes situés aux Aresquiers ont été calés une fois en 1981), du Lez au canal de l'Impérial de Carnon : 1 au niveau de Palavas (hors poste) ; de l'Impérial au Grand Travers : 4 puis 1 aux Cabanes du Roc ; enfin un hors poste sur la canalette entre Méjean et Impérial. Canal de Lunel sur une longueur de 5 km : environ 14 ; d'après le Prud'Homme 6 seraient utilisés régulièrement et 4 seraient complètement abandonnés. Canal de l'étang de l'Or aux Cabanes de Lunel : 1 au niveau de sa jonction avec le canal de Lunel. Canal d'Aigues-Mortes au Grau-du-Roi : 4.

Périodes de pêche.

Ces globes sont utilisés tout au long de l'année mais par intermittence, lorsque les pêcheurs ont moins de travail par ailleurs et qu'il y a des sorties de poissons. Ceux du Petit-Rhône et de l'Aude travaillent durant la période d'étiage (fin avril-mai à septembre-octobre) ; celui du grau d'Agde en été (juillet-septembre).

Poissons et quantités pêchés.

L'essentiel des prises au globe est constitué par les muges (*Mugil cephalus*, *Liza ramada*, *L. saliens* et quelques *L. aurata*) par exemple ces poissons représentent 80 % de la pêche au globe du Petit-Rhône et de ceux de l'Aude. On prend également des flets, des soles, des joels (athérines) et des anguilles.

Les loups et les daurades semblent actuellement assez rares dans les prises. La présence de nombreux crabes est à signaler. Dans le Petit-Rhône et l'Aude on pêche une quantité non négligeable d'aloses (*Alosa alosa* et surtout *A. fallax*) et des poissons d'eau douce. Au grau d'Agde, les petites sardines constituent l'essentiel des prises. Dans le canal de Lunel on signale aussi bien des muges, des joels que des carpes, des gardons, des brèmes, etc...

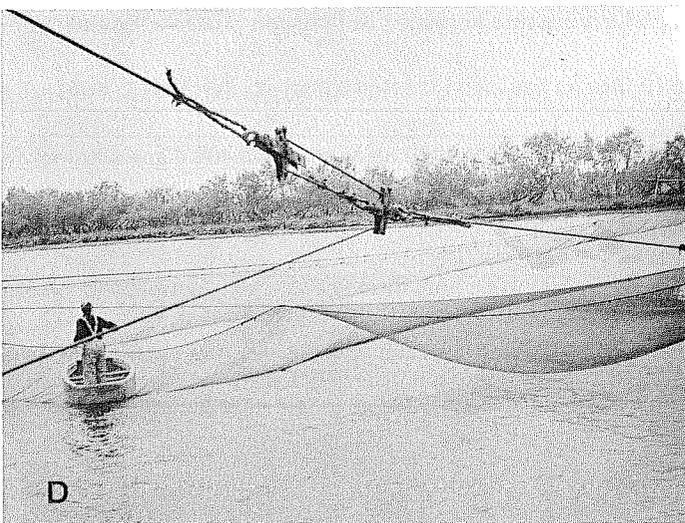
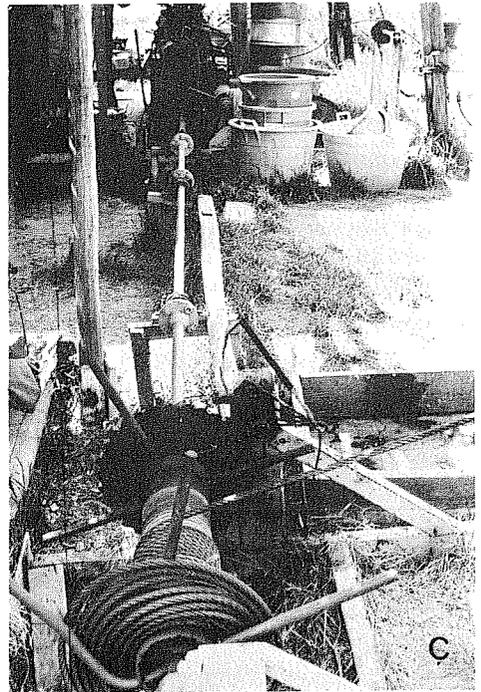
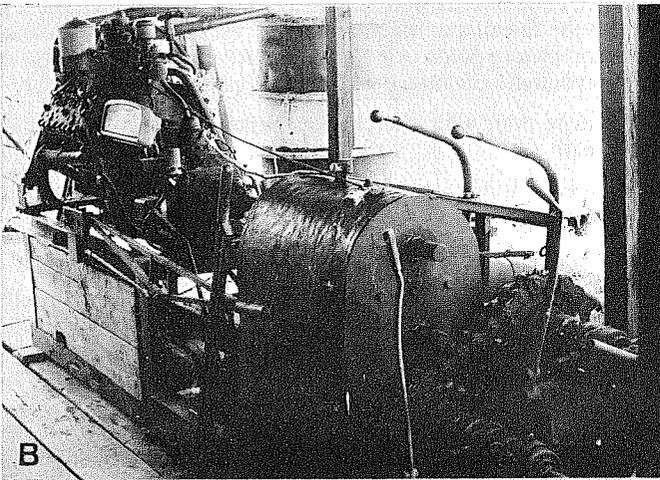
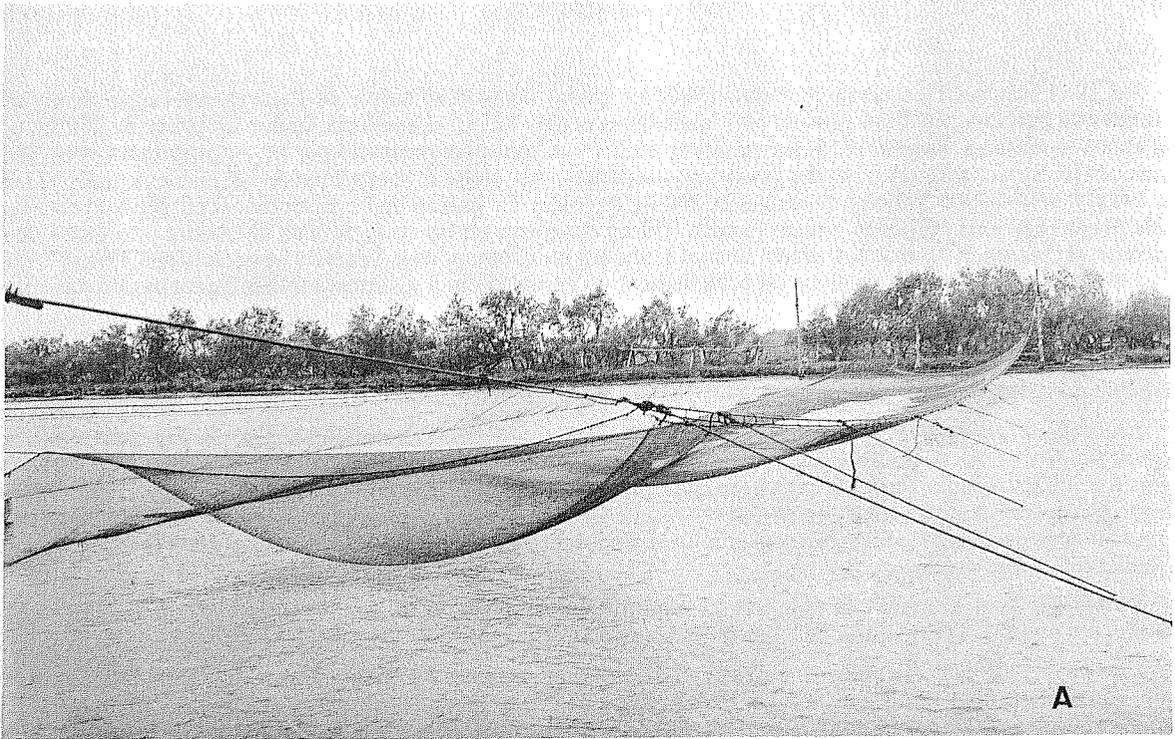


Fig. 5 - Globe de Port-Dromar sur le Petit-Rhône (A filet levé ; B moteur diesel ; C un treuil ; D palan et récolte du poisson).

En 1948 (d'après Doumenge *in* Feral, 1980) les globes de la Prud'homie de Palavas ont rapporté environ 13 tonnes de poissons, en 1954 plus de 50 tonnes (Doumenge, 1954). D'après cet auteur les prises de 200 kg par nuit étaient courantes. Depuis 1975, les quantités pêchées ne sont plus recensées par les Affaires maritimes. Mais encore à l'heure actuelle on note des prises spectaculaires. Au globe à Maguelone-Arnel en deux nuits (27-28 oct. 1981) il a été pêché 2300 kg de muges et 200 kg de loups. Le patron de Port-Dromar (Petit-Rhône) dit avoir pêché durant ces trois dernières années jusqu'à 750 kg de muges en un coup de filet. D'ailleurs à ce globe deux personnes (le patron et un matelot) vivent de mai à octobre uniquement de la vente du poisson pêché. Dans l'Aude, le Lez et les canaux, la pêche au globe est actuellement un complément à d'autres activités lagunaires ou agricoles.

La pêche au carrelet

Description du carrelet.

La forme du filet (fig. 6 et 7). Carrée, la nappe de mailles a donné son nom à l'engin. On l'appelle aussi *carreau*, *échiquier*, *carré*, parfois *étiquet*, *furet* ou *venturon*. Dans le Languedoc, il est nommé *tombe-lève*, *calen* ou *carra*. Il s'agit d'un engin actif. Les plus gros sont sédentaires, mais certains modèles sont conçus pour être portatifs. Leurs superstructures sont des plus variées mais elles composent toujours un système mécanique permettant de monter et de descendre le filet d'un seul ensemble, depuis la berge ou le bord d'une embarcation (pied du barrage de Vallabrègue, fig. 6 A).

La maille. Tout le monde semble utiliser aujourd'hui la maille de 15 mm de côté, avec parfois une fisque constituée d'une pièce carrée de mailles de 8 mm qu'on dispose au milieu de la nappe.

L'armement du filet. Autrefois la nappe était disposée entre quatre perches en forme d'arceaux (fig. 6 B) et on levait ou on descendait le filet au moyen d'une simple canne. L'armement a évolué : la canne est devenue un système à balancier ancré sur un pivot à la rive, un contrepoids équilibrant le filet (fig. 7). Puis on a construit de très grands carrelets à bâti entièrement fixe et munis d'un treuil, comme ceux utilisés dans l'estuaire du Petit-Rhône (fig. 6 C). La nappe est maintenue en forme par un cadre en tube métallique (fig. 6 A et C). Il est important qu'elle ait suffisamment de mou pour former poche sous l'effet de son propre poids. Au besoin, on accentue la dépression au moyen d'un poids léger (un pneumatique de bicyclette) maintenu au milieu de la nappe par des cordeaux.

Les accessoires. On utilise une épuisette à long manche pour aller chercher les poissons au milieu du filet. Certains gros carrelets du Rhône sont motorisés (Sylvéréal).

Les dimensions. Elles sont très variables, de 1,30 m à 1,60 m de côté pour les engins portatifs, jusqu'à plus de 5 m pour les grands appareils sédentaires du Petit-Rhône.

Manipulation du carrelet.

Le principe en est le même que celui du globe : le poisson qui nage au-dessus du filet est affolé par la remontée de l'engin. Son premier mouvement de fuite est le plus souvent de piquer vers le fond et il se prend dans la maille. Le carrelet est surtout efficace dans les zones de remous où la turbidité est élevée (piles de pont, rive concave des méandres...). Généralement un homme suffit à la manœuvre (fig. 7 C).

Etat actuel de la pêche au carrelet.

Ce mode de pêche est pratiqué par les amateurs, rarement par les professionnels. En domaine maritime les carrelets ne font l'objet d'aucune interdiction particulière. En domaine fluvial le pêcheur doit renouveler chaque année un permis de pêche auprès de la Société de pêche qui assure la gestion de la région piscicole. Le carrelet est surtout utilisé en quatre principaux endroits :

Petit-Rhône (PK 3 à 21). Port Dromar plus de 10, Bac du Sauvage 15, Petite Abbaye 1, Sylvéréal 2, Pont rouge 2.

Rhône : 15 à 20 au PK 60 au pied du barrage de Vallabrègue (en 1970 on en comptait 400 d'après Rameye *et al.*, 1976).

Canal de Lunel. au carrefour de ce canal avec celui du Rhône à Sète : 4 et 38 sur le canal de Lunel jusqu'au PK 3 (6 paraissent abandonnés).

Vidourle (Portes du Vidourle). 19 entretenus en 22 abandonnés ; pont de la D.62 : 1 actif (autrefois 5). Notons 12 carrelets en mauvais état à l'est du pont de la route D. 62 qui franchit le canal du Rhône à Sète.

Ce genre de pratique ne semble pas devoir disparaître au niveau des canaux et des estuaires car les utilisateurs n'en dépendent pas économiquement. Par contre, vers le barrage de Vallabrègue (Beaucaire), leur nombre va en diminuant, le poisson se faisant rare (aloses) et/ou non consommable par suite de la pollution du fleuve (Quignard, 1977).

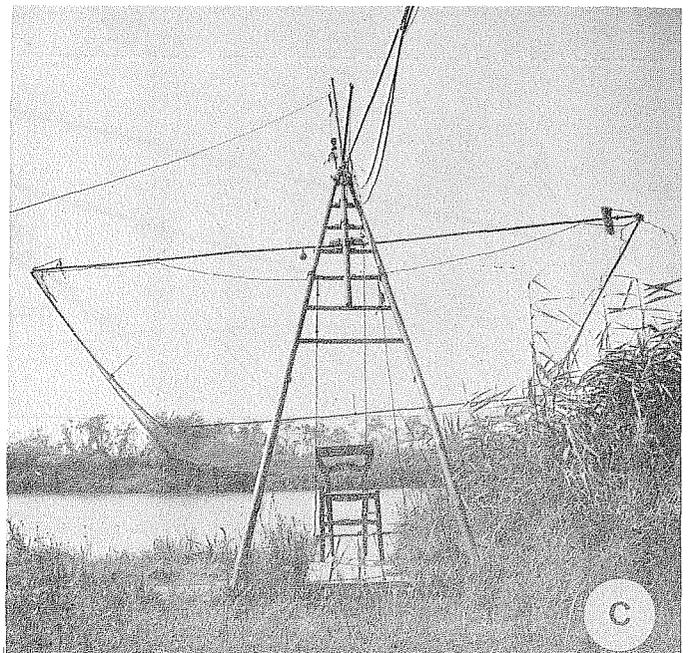
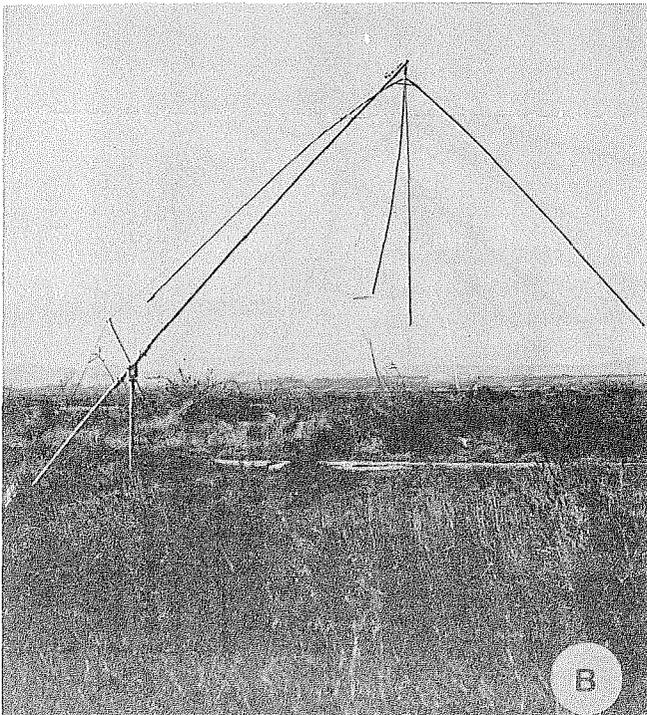
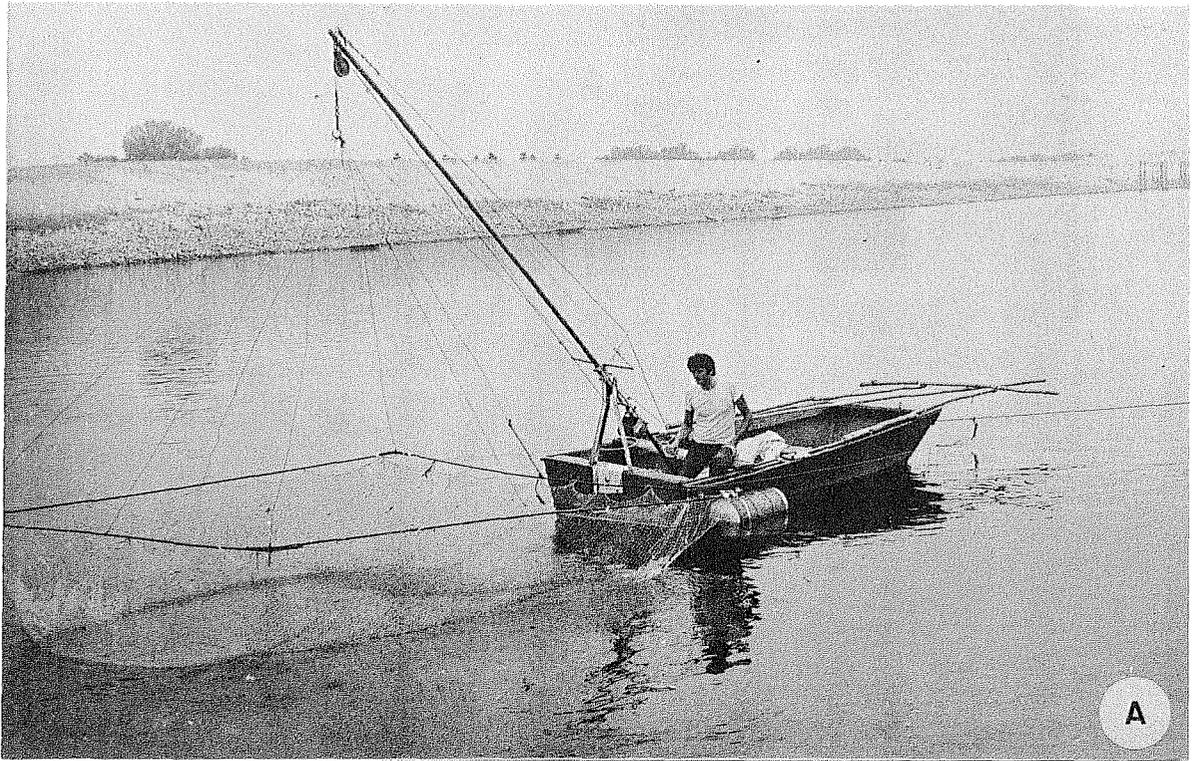


Fig. 6 - Carrelets (A Carrelet embarqué sur le Rhône (Vallabrègue) ; B carrelet à perches sur le Vidourle ; C carrelet à cadre sur le Petit-Rhône).

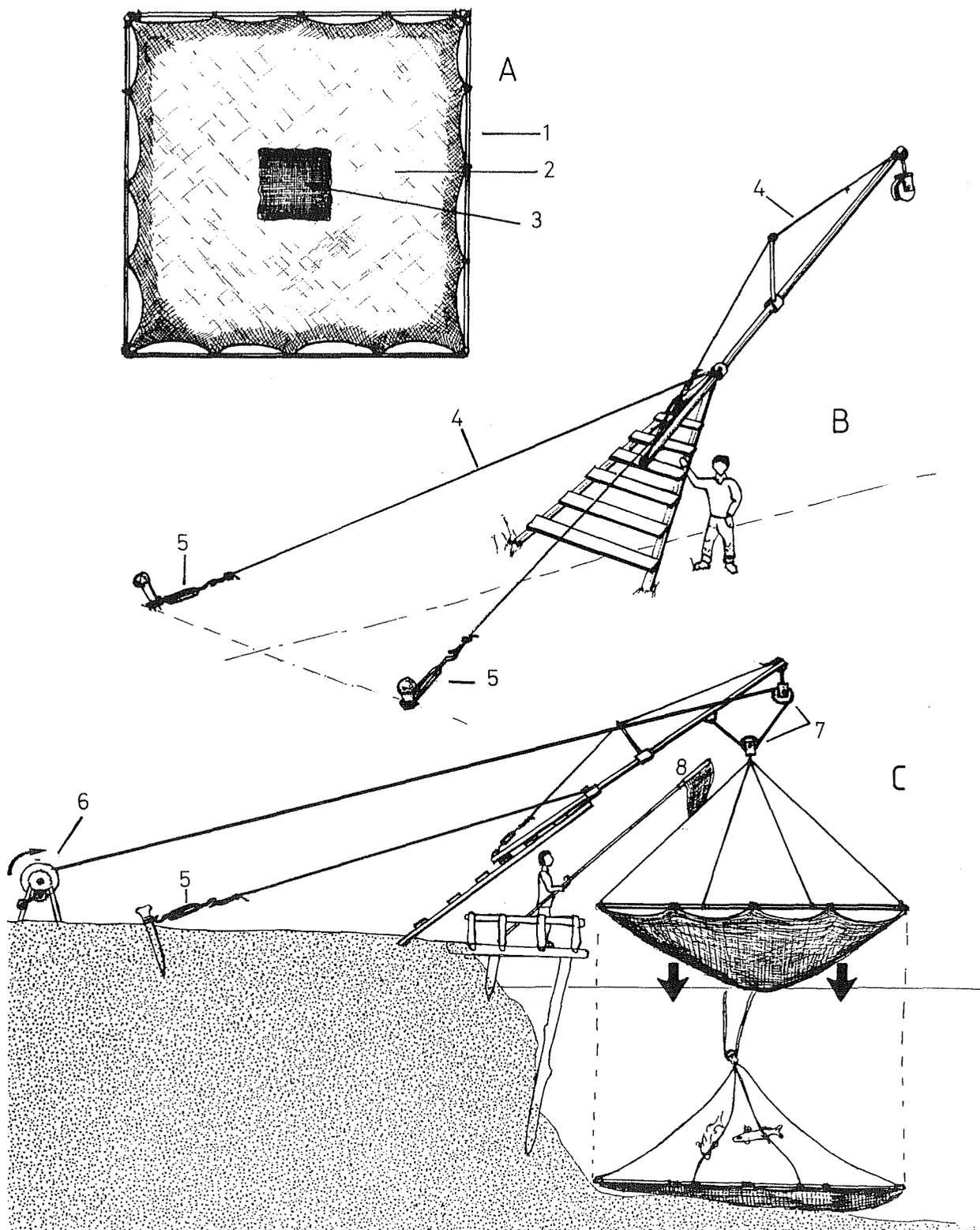


Fig. 7 - Schéma d'un carrelet (1 cadre tubulaire (diam. 30 mm) ; 2 filet clair (maille 15 mm) ; 3 fisque (maille 8 mm au carré) ; 4 haubans (câbles de 4 mm) ; 5 tendeurs ; 6 treuil à main parfois électrique ; 7 palan à deux poulies ; 8 époussette).

Poissons et quantités pêchés.

Le carrelet est susceptible de piéger à peu près tous les poissons. Dans le Petit-Rhône et le Rhône de l'embouchure au barrage de Vallabrègue (PK 60) (Quignard, 1977) cet engin capture des muges (essentiellement *Liza ramada* au nord de Sylvère), des aloses (*Alosa fallax* et quelques *A. alosa*) mais aussi de nombreux poissons d'eau douce (sandre, barbeau, carpes, poissons-chats, ...). Dans les secteurs marins la dominante est faite de muges, athérines, petits anchois, petites sardines, civelles. Dans le canal de Lunel on note : muges, athérines, carpes, gardons, brèmes... La taille des poissons capturés va du menu fretin aux gros muges de 45 cm et aux aloses de 60 cm de longueur totale. Les quantités pêchées sont très variables. Dans le Rhône, un carrelet peut rapporter par jour plus de 20 kg de muges et d'aloses.

La pêche au grand gangui

Description du gangui.

Ces ganguis sont des filets fixes du type verveux qui embrassent une partie de la largeur des chenaux au moyen de deux ailes divergeantes.

La forme du filet : C'est un cylindre de nasses (jeu de couves) le verveux d'où divergent à partir de la gueule deux nappes de filets, les ailes (fig. 8 A et C). Le verveux est soutenu par 7 à 9 cerceaux (couves) de bois ou de matière plastique diminuant de diamètre de l'avant vers l'arrière (diamètre maximum : 1,20 m). Un cerceau sur deux soutient à l'intérieur du cylindre un cône de filet tronqué (fig. 8 A et C) dont la grande ouverture est dirigée vers l'avant. Ces cônes sont maintenus en forme et dans l'axe du cylindre, quand le filet est calé, par quatre cordelettes qui s'attachent sur le cerceau porteur de la base du cône suivant. Les goulets ainsi formés empêchent évidemment le poisson de sortir. Les ailes sont des nappes rectangulaires de filet simple. La partie de filet assurant la jonction entre les ailes et le verveux, travaillée en diminution, est appelée la cape. Dans cette cape on distingue souvent une partie supérieure le ciel, plus ou moins développée et une partie inférieure le sol. Enfin, la partie antérieure du jeu de couves appelée précape est réunies à la cape par une simple ligature qui permet d'unir ou de séparer rapidement les deux grandes parties du filet.

L'armement. La ralingue supérieure (fig. 8 A1) c'est-à-dire la corde qui borde le ciel et les ailes, est munie de flotteurs de liège ou de matière plastique. Ces flotteurs sont absents si le filet est destiné à être coulé. La ralingue inférieure est plombée (olive de 125 à 300 g). On note la présence d'une corde de dos (fig. 8 A3) qui va de la partie médiane du ciel de la cape jusqu'à l'extrémité du verveux. Cette corde est fixée à chaque cerceau parfois elle passe dans des anneaux ou mousquetons solidaires des cerceaux. Sur la face ventrale il existe une corde de ventre. Ces cordes servent à fixer l'ensemble du cylindre au corps mort (fig. 8 C8) donc à étirer le filet. La corde de dos permet de soulever les éléments de la couve pour pousser le poisson jusque dans la poche terminale.

Ces ganguis sont calés à l'aide de câbles ou de fortes cordes et de corps morts (30 à 50 kg) ou d'ancres (fig. 9 A et D). Généralement les extrémités inférieures des ailes sont réunies par un câble transversal qui limite leur écartement. Les ailes sont maintenues déployées verticalement par deux rondins de bois. Sur chacun d'eux est fixée une patte d'oie (fig. 8 B) d'où part un câble (ou corde) qui amarre le filet aux berges. Sur l'un de ces câbles est placé un *cassant*, corde plus faible, qui se rompra sous l'effet d'une trop forte pression (courant et colmatage) ; le filet après rupture se placera linéairement dans l'axe du canal et souffrira moins de l'action du courant. L'extrémité du verveux est reliée par une longue corde facilement détachable à un corps mort (ou une ancre) placé dans son prolongement. A Sète, le corps mort est relié à l'un des câbles de berge par l'intermédiaire d'une corde (fig. 9 A).

Le maillage. Les ailes ont une maille qui va en diminuant de l'extrémité libre vers la cape (12, 14, puis 16 mailles dans 25 cm), les nasses ont une maille de 7 ou 8 mm de côté pour la pêche aux anguilles. Il existe des ganguis plus « clairs » (mailles plus grandes) pour la pêche des daurades.

Les dimensions. Ces engins peuvent atteindre et dépasser 30 mètres de longueur : ailes 12 à 20 m × 1,50 à 2 m, cape 3,5 à 4 m, jeu de couves 5,5 à 7 m (cape plus couves jusqu'à 15 m). Le diamètre des cerceaux peut dépasser 1 m.

Manipulation du grand gangui.

Le calage consiste à étirer le filet entre les quais (berges) et le corps mort qui prolonge vers l'arrière le verveux (fig. 8 C et 9 A et D). A Sète et Palavas, les ralingues supérieure et inférieure (fig. 8 B et 9 A et D) des ailes sont fixées sur les berges par l'intermédiaire de la patte d'oie signalée. Parfois comme sur le Vidourle, seules les ralingues supérieures s'attachent sur les berges, les inférieures sont maintenues en extension et sur le fond par deux ancres ou deux gros cailloux. Pour relever le filet on allège un câble de berge. En suivant la corde de dos le pêcheur, dans une

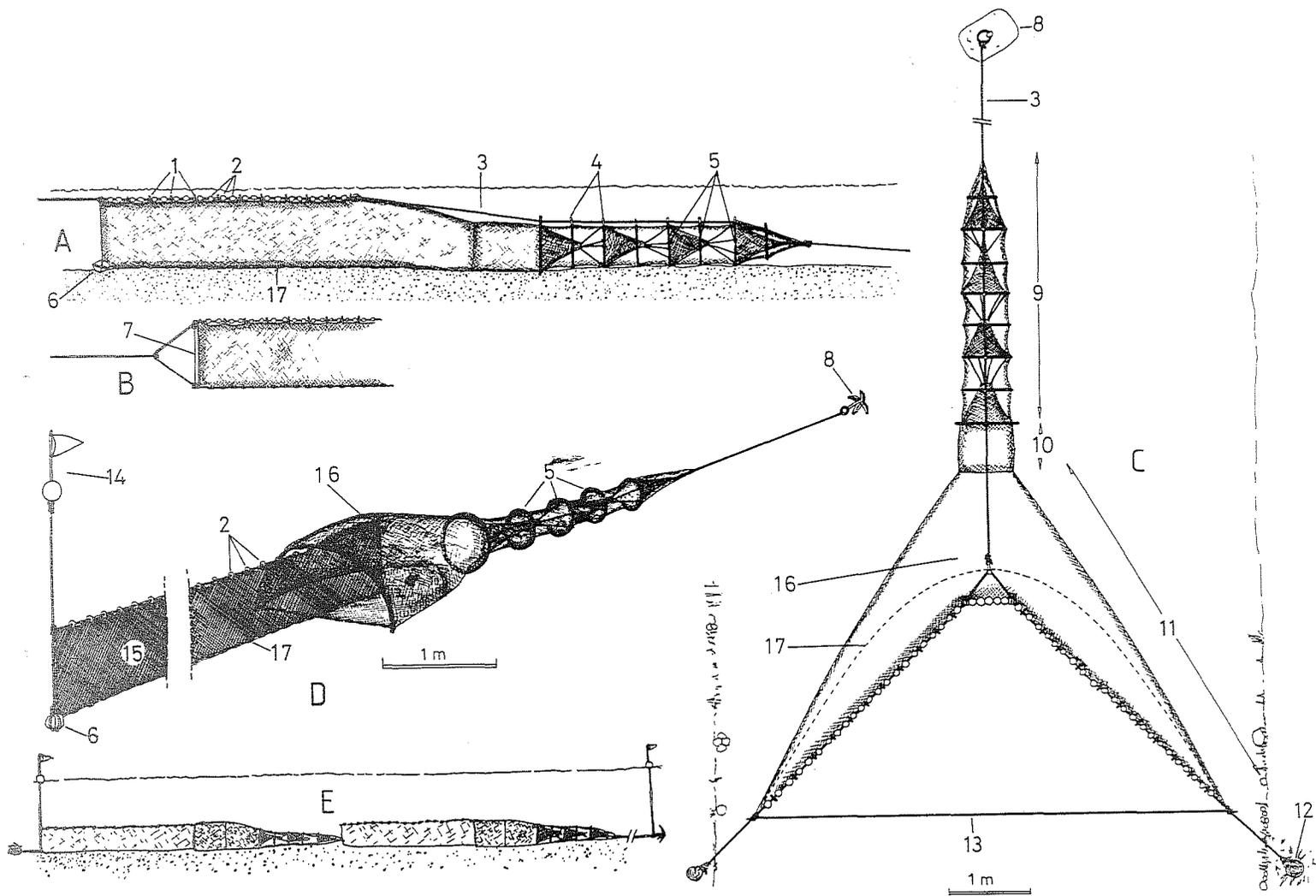


Fig. 8 - Grand gangui (A, B, C) et cerf-volant (D et E), 1 ralingue supérieure et ligatures ; 2 flotteurs de liège ; 3 corde de dos ; 4 mousquetons ou ligatures ; 5 couves ; 6 corps mort (pierre) ; 7 bâton et patte d'oie ; 8 ancre ou pierre ; 9 jeu de couves (verveux) ; 10 précape ; 11 ailes de la cape ; 12 ancrage de rive ; 13 filin limiteur d'ouverture . 14 bouée et pavillon ; 15 paradière ; 16 cape ; 17 armain lesté d'olives de plomb (125 g).

barque, se dirige vers l'extrémité du verveux en chassant le poisson devant lui. Il libère le cul du filet de la corde le reliant au corps mort et déverse le poisson dans la barque.

Généralement ces engins pêchent les poissons sortant des lagunes, aussi travaillent-ils gueule ouverte vers l'étang.

Les ganguis étaient autrefois calés en série alterne (fig. 9 A) de 4 à 20 (andana), actuellement le plus souvent ils sont placés les uns derrière les autres, un passage de 2 à 3 mètres étant ménagé le long des rives pour la circulation des petits bateaux. Le travail nécessite la présence d'un ou deux hommes.

Etat actuel de la pêche au grand gangui.

Cette pêche se pratique dans les graux reliant les étangs à la mer et dans certains estuaires. Le nombre de postes et leur emplacement sont fixés par chaque Prud'homie. Le droit de placer un gangui est tiré au sort chaque année généralement en juin par les inscrits maritimes.

De la fin du siècle dernier, jusqu'au milieu de notre siècle, le nombre de grands ganguis calés était très important. Avant 1897 (Gourret, 1897) on en dénombrait 40 dans l'embouchure du Lez ; en 1954, sur toute la Prud'homie de Palavas il y avait 53 postes dont 12 sur le Lez et 6 au grau de l'Impérial à Carnon (Doumenge, 1954) ; en 1959 il en reste 30 (Feral, 1980) et depuis 1975 et ce jusqu'en 1981 on cale 3 ganguis à Palavas entre les Quatre-canaux et la mer et également 3 dans le canal de l'Impérial de Carnon soit 6 dans la Prud'homie de Palavas.

Dans les canaux de Sète, Gourret (1897) indique 29 ganguis, actuellement 9 postes sont tirés et 5 occupés régulièrement.

En 1981, dans le Vidourle entre le barrage de retenue et la mer 12 ganguis ont travaillé, 12 autres dans le canal du Grau-du-Roi à Aigues-Mortes, plus 3 dans le canal de Saint-Gilles.

Dans l'estuaire de l'Hérault on ne cale plus de gangui depuis quelques années. La diminution du nombre des ganguis constatés dans certains secteurs est liée à l'amenuisement des départs d'anguilles, au développement des capéchades et en plus dans certains canaux (Sète, Palavas) à l'augmentation du trafic. Malgré tout le gangui reste comme l'écrivait Gourret (1897) le « plus ingénieux » des engins utilisés dans les canaux. Il a tous les avantages de la bordigue (Quignard et Farrugio, 1981) avec en plus une souplesse d'utilisation incomparable, certains ganguis peuvent être coulés momentanément depuis la berge pour faciliter la navigation.

Périodes de pêche.

Elle s'étend sur l'automne et l'hiver. A Sète elle peut débiter mi-août lors des premières sorties des daurades et se termine fin janvier début février. A Palavas-Carnon, cette pêche est permise de septembre à fin janvier.

Poissons et quantités pêchés.

Les grands ganguis sont essentiellement calés pour capturer les anguilles et à Thau également les daurades qui migrent vers la mer. Les flets, soles, joels et gobies font partie des prises (les muges sont rares, le plus souvent ils sautent l'obstacle). A cela il faut ajouter les crabes (les femelles se vendent) et les crevettes. Dans le passé les pêches au gangui ont été très fructueuses. Pour la Prud'homie de Palavas en 1948, les Affaires maritimes indiquent 10 t de poissons, en 1954 : 30 t. Depuis 1975 il n'y a plus de recensement mais les quantités ramenées par les quelques ganguis restants sont encore loin d'être négligeables.

La pêche au petit gangui ou gangui à pieux

Description du petit gangui.

La forme du filet (fig. 8, 9, 10, 11 A). Elle est semblable à celle des grands ganguis. Le verveux est soutenu généralement par six cerceaux de 60 à 40 cm de diamètre. Sur l'Aude dans l'axe du ciel et de la cape dorsalement et aussi au niveau du filet de sol il y a une pièce rapportée de filet plus lâche « *le nerf* » (fig. 11 A) qui permet une meilleure prise de volume. A Port-La-Nouvelle on cale, dans les portes placées au Grau, des ganguis simplifiés, le verveux étant réduit à un cerceau et un goulet.

L'armement. Il est semblable à celui des grands ganguis.

Le maillage. Dans l'Aude, ailes et cape 27 mm, verveux 8 à 14 mm. Autrefois on calait des ganguis de 35 mm de maille pour prendre des loups. Gruissan, Palavas, ailes et cape 10 à 14 mm, verveux 6 à 8 mm.

Les dimensions. Ailes 2 à 5 m, cape 1 à 3 m, verveux 2 à 4 m.

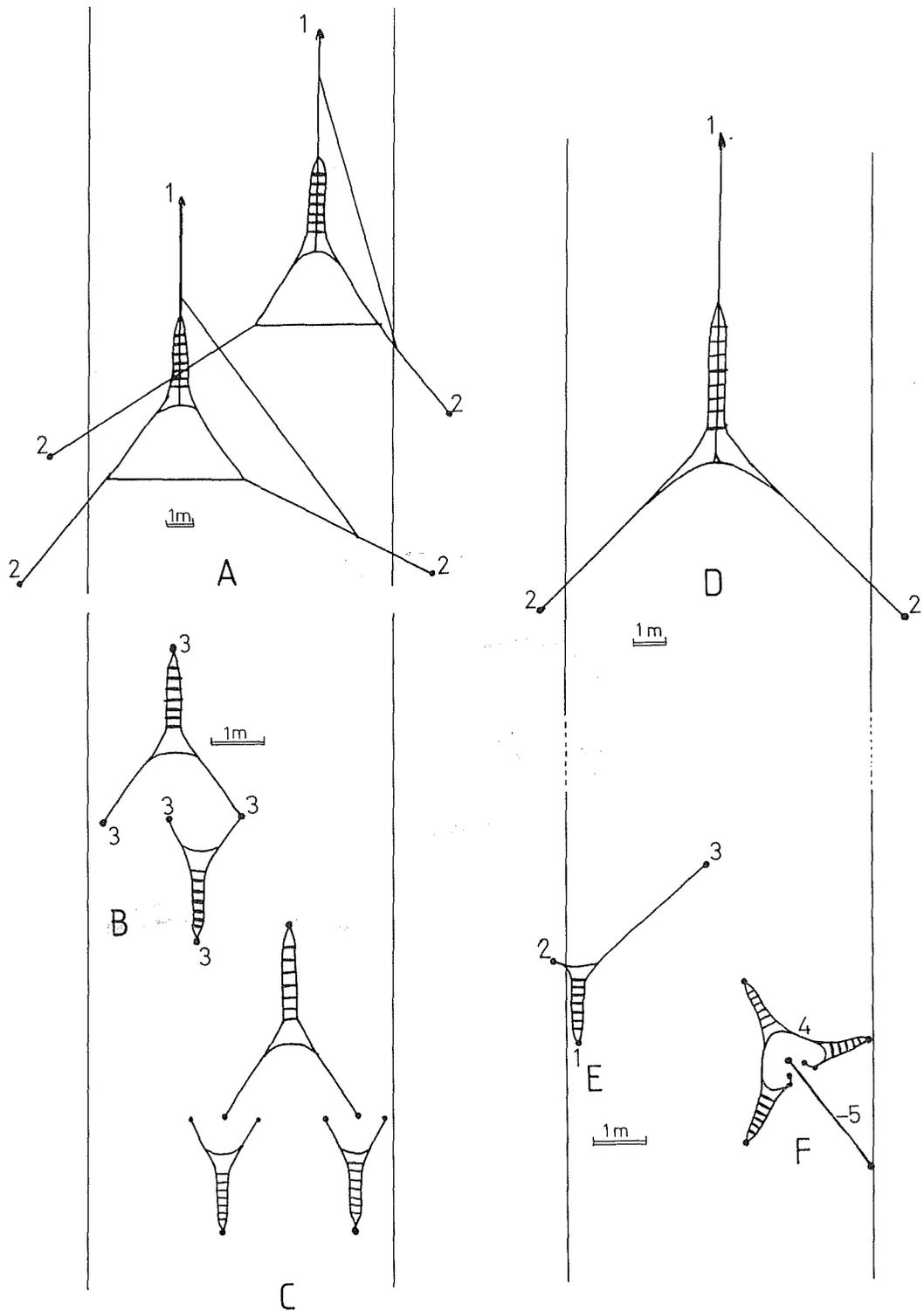


Fig. 9 - A et D : calage de grands ganguis (A Sète ; D Vidourle) ; B, C, E : calage de petits ganguis (B Gruissan et Aude ; C Gruissan ; E Vidourle) ; F : calage d'un petit trabaque (Vidourle) ; 1 corps mort ; 2 ancrage de rive ; 3 piquet ; 4 tour ; 5 paradière.

Manipulation des petits ganguis.

Ces engins sont calés près des berges à l'aide de 3 pieux en châtaigner : un à l'extrémité du verveux et un à chaque extrémité des ailes (fig. 9 B, C et E ; fig. 10). Ils sont placés isolément ou en séries alternées ou encore les uns derrière les autres. A Gruissan (fig. 9 B et C) on place au bout des ailes (sauf dans le canal principal) des ganguis plus petits, calés en sens inverse dits ganguis de retour. Dans l'Aude il n'y a généralement qu'un gangui de retour emboîté dans l'aile du large (fig. 9 B). Pour lever le filet et récupérer le poisson, il suffit de détacher du piquet l'extrémité du verveux puis de l'ouvrir.

Etat de la pêche au petit gangui.

Ces petits et moyens filets sont employés ça et là, partout où l'on peut planter des piquets. Pourtant certains emplacements sont plus exploités que d'autres. Gruissan : canal Sainte-Marie jusqu'à 22 ganguis, normalement 10 ; canal de l'Empereur : 6, le plus souvent 2 ; grand canal à la mer : 10, en permanence 3. Estuaire de l'Aude : on peut en dénombrer une cinquantaine et parfois d'après M. Vidal, pêcheur, jusqu'à 100 ! Etang de Mauguio, entrée du canal de l'Impérial : jusqu'à 15. Vidourle, quelques uns. Notons ici que dans la Prud'homie de Palavas (Palavas-Carnon) la pose de ces ganguis n'est pas réglementée. Enfin, en 1981 aucun gangui n'a été calé dans la Prud'homie de Bage.



Fig. 10 - *Petit gangui à crevettes de Mauguio.*

Périodes de pêche.

La pêche s'étend généralement de la fin de l'automne au printemps ; à Gruissan du 1er octobre au 1er mars ; dans la Prud'homie de Palavas toute l'année mais surtout de décembre à juin.

Captures.

Gruissan et Aude : anguilles, athérines, gobies et quelques petits muges. Mauguio : crevettes.

La pêche au verveux cerf-volant

Dans l'embouchure de l'Aude (Cabanes de Fleury), le canal de Lunel et le Petit-Rhône on utilise un engin appelé *gangui de centre* ou *gangui néga* et encore *cerf-volant* (fig. 11 B). L'appellation gangui nous paraît impropre car ce filet n'est pas muni d'aile. Ce filet a fait son apparition dans l'Aude il y a environ 10 ans. Il aurait été importé

par des pêcheurs de Martigue venus s'installer aux Cabanes de Fleury pour pratiquer la pêche de l'anguille. Ces pêcheurs sont partis mais l'engin a été adopté par les professionnels locaux ; il complète par le milieu exploité le petit gangui de rive.

Description du verveux cerf-volant.

La forme du filet (fig. 8 D, E et 11 B). C'est un verveux soutenu par 5 ou 6 cerceaux de 60 à 45 cm de diamètre (bois ou tube creux de P.V.C.), précédé d'une cape (entonnoir) dont l'ouverture est soutenue par un arceau (base 120 cm, hauteur 80 cm) fait d'un tube de P.V.C. de 2 cm de diamètre. Partant de l'intérieur de la cape qu'elle divise en deux parties, on note la présence d'une paradière, simple nappe de filet. Cette paradière est cousue dans le plan médian de la partie dorsale et de la partie ventrale de la cape. Le premier cerceau du verveux est plus grand que les autres.

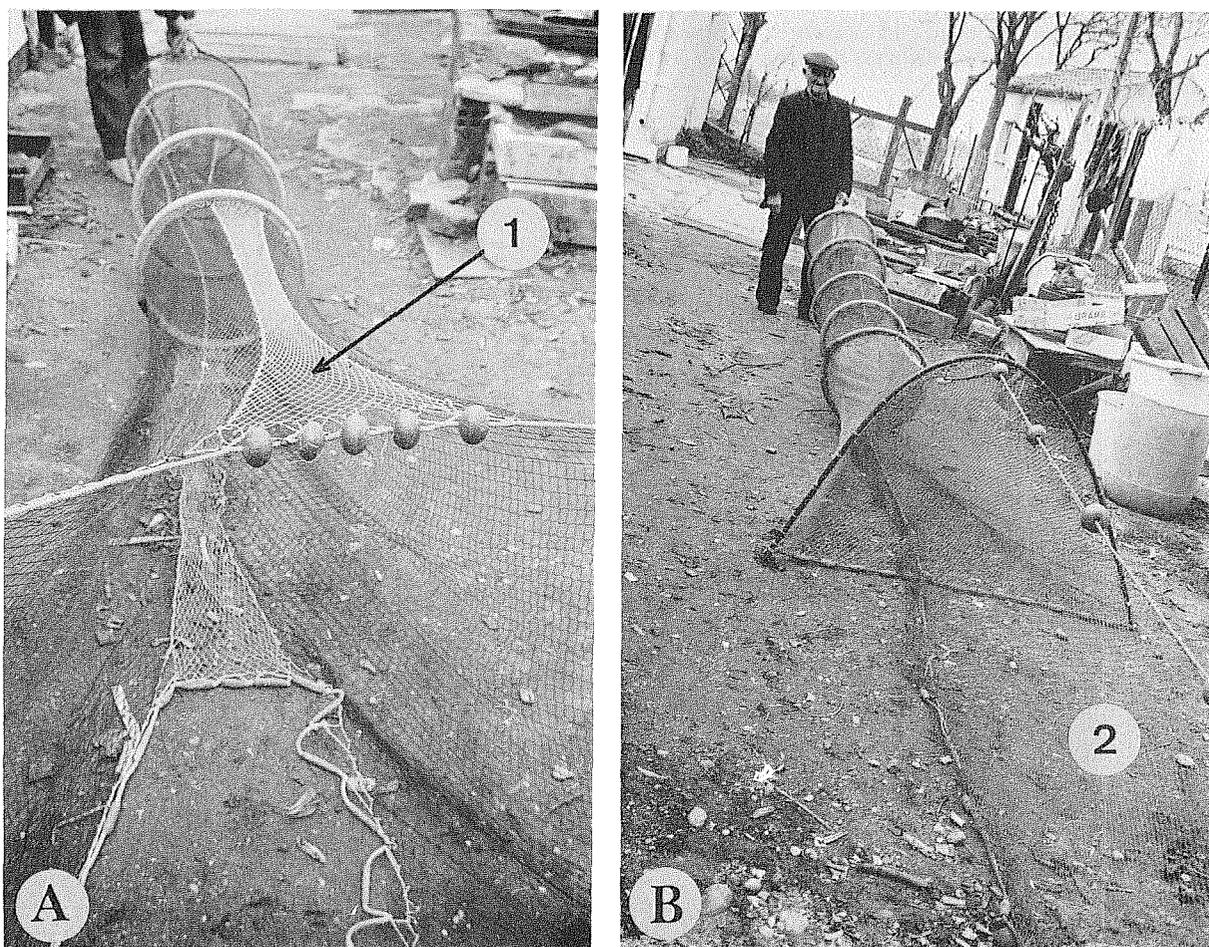


Fig. 11 - Gangui à pieux (A) et cerf-volant (B) de l'estuaire de l'Aude ; 1 nerf ; 2 paradière.

L'armement. A la base de l'arceau de la gueule de la cape (fig. 8 D et 11 B) se trouve une ralingue de corde plombée qui le maintient en forme (12 à 14 plombs de 125 à 200 g). La ralingue supérieure de la paradière porte 1 flotteur tous les 5 pas (60 à 75 cm environ).

Le maillage. Cape et paradière 14 à 16 mm, verveux 8 à 12 mm.

Les dimensions. Paradières 5 à 7 m × 1,75 ; cape plus verveux 3 à 4,5 m.

Manipulation du cerf-volant.

Le gangui est complètement noyé dans l'axe du lit de la rivière (gangui néga) et généralement en enfilade de quatre. La corde qui prolonge le « cul » du verveux est accrochée à une ancre repérable par un flotteur. A partir de ce point de fixation le filet est étiré jusqu'à l'extrémité de la paradière (9 à 11 mètres de déploiement). A l'extrémité inférieure de son armain plombé, on fixe une ancre ou une pierre et à l'extrémité de l'armain supérieur liége un flotteur surmonté d'un pavillon (fig. 8 E). Si les ganguis sont placés en séries de quatre l'extrémité inférieure de la paradière est fixée par une corde au cul du gangui suivant etc. Le levage se fait de la gueule vers l'extrémité du verveux.

Etat actuel de la pêche au cerf-volant.

Comme nous l'avons indiqué, c'est une technique nouvelle pour notre région. Elle semble gagner la faveur des pêcheurs. Dans l'estuaire de l'Aude 60 à 100 de ces engins sont calés. Il nous a été impossible de savoir le nombre d'engins utilisés dans le canal de Lunel et dans le Petit-Rhône.

Période de pêche.

Aude, fin de l'automne au début du printemps.

Poissons pêchés.

Anguilles et parfois des athérines.

Les autres modes de pêche

Dans les graus et les canaux, il ne faut pas oublier la pêche à la ligne ; l'effort de pêche ainsi déployé toute l'année est considérable (loup, daurade, muge). Malheureusement n'étant pas réglementée et ne donnant pas lieu à l'acquisition d'une carte de pêche, il est impossible d'en apprécier l'importance réelle.

Nous devons signaler la pêche aux petits trabaques du Vidourle (entre le barrage de la Resclouss et le pont de la route D.62) (fig. 9 F) qui sont de petites capéchades simplifiées et la pêche au fagot qui se pratique dans le Petit-Rhône. Les riverains immergent des fagots de sarments de vigne le long des rives ; remontés et désorganisés ces fagots libèrent toute une faune : civelles, petits sars, petits muges, etc... On utilise cette technique pour se procurer des appâts en vue de la pêche du loup à la ligne.

Enfin mentionnons qu'il existe depuis 1978 sur deux graus de l'étang de Salses-Leucate des barrages à poissons transformables en chambres de capture (fig. 12, A B). Toujours à Salses-Leucate, en janvier 1982 a débuté la construction d'une pêcherie fixe expérimentale sur le grau des conchyliculteurs.

Conclusion.

Nous avons donné la description de quelques engins de pêche (globes, carrelets, ganguis) que l'on peut qualifier de paragalunaires puisqu'ils sont placés dans les canaux et chenaux reliant les étangs entre eux ou à la mer. Ces pêcherie, dont l'activité est réglée par le rythme des migrations laguno-marines des animaux, déclinent depuis 1960-62. De part leur principe de base et l'usage qu'en ont toujours fait les pêcheurs, ces engins récupèrent les animaux sortant des lagunes dans lesquelles ils ont effectué au moins un cycle trophique complet, ce qui leur a permis d'utiliser au maximum les potentialités productives de celles-ci et d'atteindre leur « taille lagunaire maximale ». Malgré cet avantage, les pêcheurs vers 1960/62 ne se sont plus contentés d'attendre les poissons et les crevettes à leur « sortie » mais se sont portés au devant d'eux en augmentant la pression de pêche intralagunaire, en multipliant les capéchades (travaques).

Ce changement de tactique, qui a l'avantage d'estomper l'aspect saisonnier de la pêche, a été très bénéfique dans un premier temps. Pour la seule Prud'homie de Palavas, Feral (1980) indique que la production est passée de 350 t en 1960 à 802 t en 1963, pour atteindre 1315 t en 1971 (max. enregistré). Mais depuis quelques années cette pêche intralagunaire s'est effondrée (1972 : 936 t, 1975 : 320 t, 1981 : 300 t), surpêche certainement avec en plus d'autres causes ayant entraîné des modifications du milieu (pollution, restructuration du rivage etc., Quignard, 1979). De toute façon, cette pêche intralagunaire a un effet anti-production maximale que ne présente pas la pêche paragalunaire. Elle se pratique en continu durant toute l'année (sauf interdictions locales momentanées) et capture aussi bien les gros individus ayant atteint leur maximum de développement en lagune que les très petits. Elle agresse les stocks spécifiques dès leur établissement dans les étangs côtiers ; les soles, les flets, les loups, les daurades de 1 à 5 cm de longueur sont pris en quantité et même si les pêcheurs consciencieux les rejettent à l'eau qu'advient-il de ces animaux stressés et endommagés ?

Aujourd'hui, l'esprit de la pêche ayant changé, « pêche et production halieutique optimale » n'étant plus antagonistes de « protection et de rationalisation de l'effort », des engins comme les globes, ganguis et bordigues sont certainement promis à un renouveau car ils permettent de respecter les cycles laguno-marins des animaux pour obtenir une production halieutique optimale.

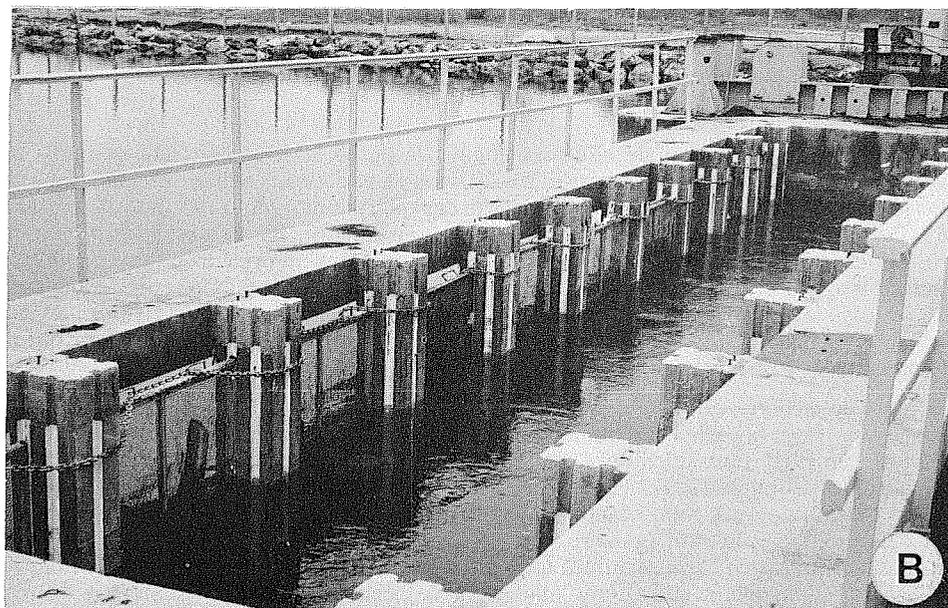
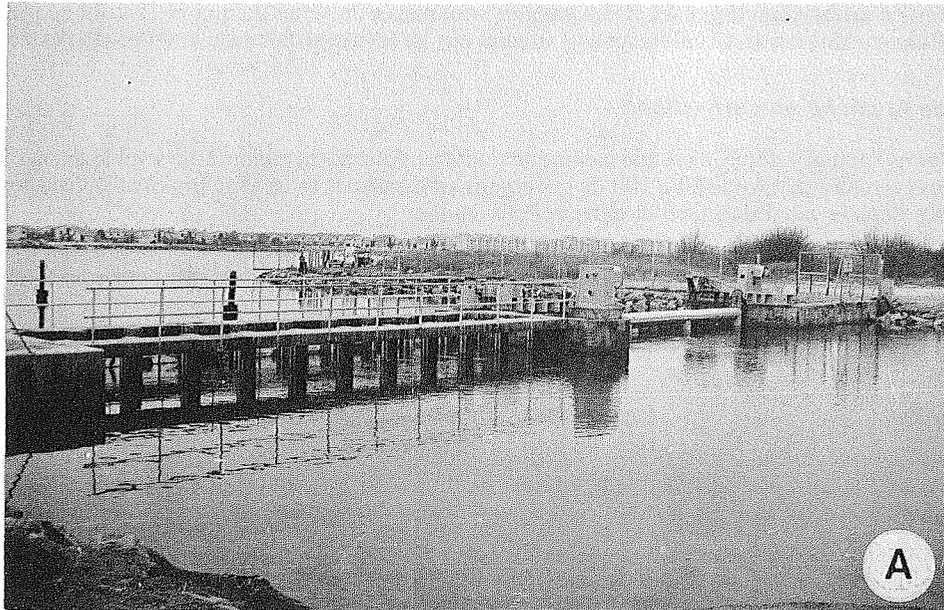


Fig. 12 - Barrage à poissons de Salses-Leucate ; A vue d'ensemble ; B détails de la chambre de capture.

BIBLIOGRAPHIE

- Autem (M.)**, 1976 – *Contribution à l'étude biologique des zones d'estuaires du littoral méditerranéen. Introduction à l'écologie de ces milieux*. D.E.A. Ecol. aquat., Univ. Sci. Techn. Languedoc, Montpellier, 106 p.
- Bonnet (M.)**, 1973 – Les pêches maritimes sur les côtes françaises de Méditerranée – *Science et Pêche, Bull. Inst. Pêches marit.* 222, 18 p.
- Doumenge (F.)**, 1945 – *L'exploitation et le rendement des étangs palavasiens*. Cent. région. Etud. écon., Montpellier, 5, 20 p.
- Feral (E.)**, 1980 – *La Prud'homie des pêcheurs de Palavas* – Lyon : *Droit et économie de l'Environnement*, Réd. Pieur et Kiss, 188 p.
- Gourret (P.)**, 1897 – Les étangs saumâtres du Midi de la France – *Mus. Hist. Nat. Marseille* V,1, 386 p.
- Pellat (J.)**, 1962 – *Les pêcheurs de la Prud'homie de Palavas. Enquête sociologique* – Centre régional de la productivité et des études économiques, Univ. Paul Valéry, Montpellier : Coll. *Etudes de l'économie méridionale*, 4, 157 p.
- Rameye (L.), Kiener (A.), Spillman (C.P.) et Biousse (J.)**, 1976 – Aspects de la biologie de l'Alose du Rhône. Pêche et difficultés croissantes de ses migrations – *Bull. fr. Piscic.*, 263 : 50-76.
- Quignard (J.P.)**, 1977 – Le Rhône et quelques problèmes concernant ses poissons – *Les cahiers du Gard rhodanien*, Bagnols, édit. Sabranenque, Carme-Sabran, 7 : 159-177.
- , 1979 – La Méditerranée et les temps modernes. Faits bio-écologiques – *Bull. Off. natn. Pêches Tunisie*, 3(2) : 255-270.
- Quignard (J.P.) et Farrugio (H.)**, 1981 – Les pêcheries fixes lagunaires , caractéristiques et possibilités – *La pêche maritime*, 1238 : 289-293.
-

